

GT négociations « sociales » du 21 mars 2022

Déclaration préalable

Troisième groupe de travail, et l'impression désagréable laissée par les précédents se confirme : il y a bien un jeu de dupes pratiqué par la DG, qui sous couvert de valoriser les enquêteurs et enquêtrices, mène sa petite croisade contre les IFDD dont elle conteste le bien-fondé (à tort ou à raison, peut-être même les 2) et, chose nouvelle ce 21 mars, fait ce qu'elle fait de mieux : cajoler l'encadrement qui sortirait grand gagnant du projet !

Fin des IFDD

Soyons réalistes, il est plus question de fin des IFDD que de véritables négociations !

Solidaires réitère à chaque réunion ses « lignes Directrices » :

- Personne ne doit y perdre, les rémunérations les plus faibles doivent y gagner plus que les autres.
- Un alignement prenant en compte les cotisations sociales et les conséquences de la fiscalisation des ACF par rapport aux IFDD.
- Une augmentation significative du nombre de points ACF pour les C et les B.

S'il y a bien dans le dernier projet de la progressivité pour l'ACF sédentaire des Contrôleurs 2^{ème} classe à partir du 7^{ème} échelon (anomalie du barème actuel soulevé par Solidaraires), le dispositif de maintien en garantie pour les sédentaires « grandes villes » est bien trop réducteur (perte de ce dispositif en cas de promotion de grade ou de corps, de détachement dans un emploi ou d'attribution de NBI et éventuellement d'autres situations non listées !). Quant aux enquêtrices et enquêteurs Lille/Lyon/Marseille, la fiscalisation des ACF les pénalise lors de la perte des IFDD.

En outre, il n'est pas possible de parler d'un éventuel gain pour les enquêtrices et enquêteurs qui basculent dans la rémunération sédentaire, mais bien d'un rattrapage pour une situation qui pénalisait des collègues réalisant des enquêtes.

A défaut de réels gains pour toutes et tous, les travaux en cours se cantonneraient à une simple sortie du dispositif des IFDD, imposée par la Direction Générale sans enveloppe budgétaire adéquate. Et sans convaincre...

Grades d'avancement de la catégorie A

Solidaires réitère sa demande faite à la DGAFP d'un véritable grade de débouché !

Sur ce point, l'administration fait ce qu'elle a envie. Alors que l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la CCRF exigent la mise en place d'un réel grade de débouché pour les Inspecteurs et Inspectrices en transformant l'emploi fonctionnel d'Inspecteur Expert en un véritable grade, comme à la DGFIP et à la DGDDI (administrations que la DGCCRF prend en exemple pour mettre fin aux IFDD), il est proposé une augmentation des postes d'IP.

Le motif invoqué est surréaliste :

« En volume, il n'y a pas assez de cadres CCRF, tous grades confondus [...]. Ce déficit de cadres opérationnels peut être particulièrement pénalisant au sein du réseau, où les cadres CCRF sont les seuls à même d'assurer à la fois un rôle de référent technique et de cadre pour les agents CCRF. »

Il n'est jamais question de missions, de l'intérêt du travail d'IP, ou du déroulé de carrière : en combien d'années les IP CCRF passent DD2 puis DD1 : on compare avec la douane et la DGFIP ?

Pour **Solidaires**, les propositions d'augmenter le nombre d'IP (presque le double, pris sur les effectifs d'enquêtrices et d'enquêteurs !) pour ensuite éventuellement consacrer des IP à des fonctions d'expertise et baisser le nombre d'IE sont inacceptables.

Quant au besoin d'augmenter les rémunérations à l'entrée dans le grade d'IP : 5.000€ pour la prise de poste suite au concours et jusqu'à 2.400 € brut par an d'augmentation du barème. Pourquoi pas le même raisonnement pour l'accès à la catégorie A ?

Pour finir sur ce point, la négociation sur les grades d'encadrement arrive sur la table alors que la DG ne nous a jamais communiqué la répartition des effectifs concernés pour les IP, ni les effectifs et les grilles indiciaires pour l'encadrement supérieur.

Concernant l'exercice 2022, si accord il devait y avoir, il interviendrait après la date de signature et tardivement dans l'année. Un reliquat correspondant aux sommes non dépensées en début d'année serait donc disponible. **Solidaires** appliquera les mêmes principes décrits au début de ce document concernant les modalités d'utilisation de ce reliquat 2022.

Pour **Solidaires**, les négociations en cours, pour être sociales, doivent conjuguer équilibre et équité, ce qui n'est pas le cas du projet sur la table actuellement. De plus, elles doivent inclure une véritable revalorisation salariale pour l'ensemble des personnels, notamment par une augmentation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), comme cela est actuellement en cours à la DGDDI. Solidaires Finances porte, entre autre, une revendication de 200 € pour toutes et tous les personnels de Bercy. Il est à noter que l'IMT est prise en compte dans le calcul de la pension, ce qui n'est pas le cas des ACF par exemple.

De plus, les négociations, pour avoir du sens, doivent intégrer les demandes des 2 parties. Jusqu'à présent, la DG avance ses pions, ne reprenant des propositions syndicales que quelques éléments à la marge.

A défaut de cela, pour **Solidaires**, la non signature de l'accord ne serait pas un tabou.